

AR Prefecture

047-214703019-20260331-DELIB12DU310326-DE
Reçu le 03/04/2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SEYCHES**

DEPARTEMENT
DU
LOT-ET-GARONNE

COMMUNE DE SEYCHES

L'an deux mille vingt-six, le 31 mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de SEYCHES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2026

Etaient présents : M. VIGO Emmanuel, M. BALSAC Olivier, Mme LE FORT Erika, M. ROYER Jean-Baptiste, Mme DELSOL Vanessa, M. FAURE Ludovic, Mme MAGES Séverine, M. DEON Fabien, M. COSTALONGA Hervé, Mme VARAGO Sandrine, Mme MARCON Aurélie, Mme ORTOLAN Marie-France, M. PHILIPPON Jérémy, M. GEERLINGS Augustinus

Etaient absents : Mme SANDRE Josiane.

Etaient excusés : Mme SANDRE Josiane.

Pouvoirs : Mme SANDRE Josiane a donné pouvoir à Monsieur VIGO Emmanuel

Secrétaires de séance : Mme LE FORT Erika

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents 14
Votants : 15

**DELIBERATION N°12 DU 31 MARS 2026
NOMINATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE INCENDIE SECOURS**

Monsieur le Maire informe que le Correspondant incendie et secours est désigné par le Maire parmi ses adjoints ou conseillers municipaux.

Sous l'autorité du maire, le correspondant incendie et secours peut :

- Participer à l'élaboration et à la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours relevant de la commune,
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde,
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive,
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune

Monsieur ROYER Jean-Baptiste se propose en tant que Correspondant incendie et secours.

Monsieur VIGO le nommera par arrêté.

Seyches, le 01 avril 2026

Le Maire,
Emmanuel VIGO

Le secrétaire de séance,
Mme LE FORT Erika

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Prefecture de Marmande, et publication
le 03 Avril 2026